

Communiqué de presse

Covid-19 : le Président Macron va-t-il protéger les personnes vulnérables ?

Le président de la République s'exprime demain soir. Il devrait annoncer plusieurs mesures pour tenter d'endiguer la pandémie de Covid-19 qui déferle à nouveau sur la France. Mais reviendra-t-il sur le décret du 29 août qui, d'un trait de plume, a rayé les personnes souffrant d'obésité ou d'autres pathologies graves de la liste des cas les plus à risques ?

Vulnérables hier, sacrificiables aujourd'hui ! Alors qu'il s'adressera mercredi soir aux Françaises et aux Français, le Président de la République Emmanuel Macron aura-t-il une attention toute particulière pour les personnes les plus à risques de contracter une forme grave de la Covid-19 ?

Le chef de l'Etat va-t-il prendre des mesures efficaces pour éviter que les salariés les plus fragiles ne soient à nouveau dangereusement exposés sur leur lieu de travail ou dans les transports en commun ?

Va-t-il à nouveau leur permettre, en cas de demande de l'employé vulnérable qui se retrouverait dans l'impossibilité de télétravailler, de bénéficier d'arrêts dérogatoires avec droit au chômage partiel ?

Va-t-il protéger les familles de ces personnes à risques ?

Au printemps dernier, face à la montée en puissance de la pandémie, le gouvernement avait pris un décret le 5 mai 2020 qui protégeait les personnes les plus vulnérables en leur accordant un certificat d'isolement et l'accès au dispositif d'indemnisation dérogatoire en cas d'arrêt de travail. Une décision de bon sens qui a permis de protéger les salariés atteints d'obésité jusqu'au 29 août, date à laquelle un nouveau décret rédigé en catimini a mis fin à cette nécessaire, vitale et solidaire protection.

Depuis cette date, les personnes souffrant d'obésité ou d'autres maladies chroniques sont exclues de la liste des personnes considérées comme les plus vulnérables face à la Covid-19. Une situation inacceptable pour la Ligue contre l'obésité qui a défendu, vendredi 9 octobre, les deux recours qu'elle a introduits en référé devant le Conseil d'Etat pour réclamer l'annulation du décret du 29 août.

La décision devrait être rendue dans les prochaines heures.

Dans cette attente, la Ligue contre l'obésité alerte le chef de l'Etat sur les risques graves encourus par les personnes les plus fragiles et lui demande de revenir aux dispositions du décret pris par le gouvernement le 5 mai 2020 qui assurait une plus grande protection de cette population. Une population qui a déjà payé un très lourd tribut à la pandémie à en juger par les chiffres des hospitalisations en soins intensifs et de la mortalité relevés par les études médicales et scientifiques, françaises ou internationales, qui reconnaissent l'obésité, indépendamment de l'âge ou d'autres comorbidités, comme l'un des facteurs majeurs, sinon le plus grave, de contracter une forme sévère de la Covid-19.

Au cours de sa toute première intervention télévisée, le jeudi 12 mars 2020 au soir, alors qu'il annonçait le confinement du pays, le Président de la République a déclaré que « *plusieurs populations fragilisées pouvaient connaître des formes sévères du Covid-19* » et que « *celles et ceux de nos compatriotes qui sont âgés ou affectés par des maladies chroniques comme le diabète, l'obésité ou le cancer* » devaient être protégés en priorité.

Sept mois se sont écoulés, le niveau d'hospitalisation s'emballe, la Covid-19 tue toujours. Plus que jamais, le Président de la République doit tenir parole.

« *Quoi qu'il en coûte* »...
